



Les discours

n°3, diffusion du jeudi 23 novembre 2006

JOURNEE du Mercredi 22 novembre

DEBAT « INTERCOMMUNALITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

- Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat..... 2
- Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN, Premier ministre 5

DEBAT « LE MAIRE, LA CARTE SCOLAIRE ET LE FINANCEMENT DES ECOLES PRIMAIRES »

- Intervention de Monsieur Gilles de ROBIEN, ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche 8

DEBAT « LE MAIRE ET LE TOURISME »

- Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme 10

DEBAT « LE MAIRE ET LA COHESION SOCIALE »

- Intervention de Madame Catherine VAUTRIN, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité 11

DEBAT « LE MAIRE ET LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE »

- Intervention de Monsieur Christian JACOB, ministre de la Fonction publique..... 13
- Intervention de Monsieur Brice HORTEFEUX, ministre délégué aux Collectivités territoriales 15

Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat

**Monsieur le Premier ministre, cher Dominique de VILLEPIN,
Monsieur le Ministre, cher Brice HORTEFEUX,
Madame la Présidente, chère Jacqueline GOURAULT,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
cher Jacques PELISSARD,**

Je n'ai oublié personne ? C'est parfait.

Mesdames et Messieurs les maires et présidents...,

(M. LAIGNEL lève la main.)

Je t'ai oublié !

(Rires.)

Et bien, je vais t'englober dans tout le monde...

Je salue tout le monde et en vous en disant à toutes et à tous « mes chers amis » et tu es dedans.

Chers amis,

D'emblée, je vais vous dire tout le plaisir qui est le mien d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion du 89ème Congrès des Maires et des Présidents des communautés de France pour la clôture de cette matinée de débats consacrés à l'intercommunalité.

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser, et je pense que vous serez d'accord, un salut amical à votre Président, Jacques PELISSARD. Il mène, nous le savons toutes et tous, un combat sans relâche, un combat exaltant à la tête de l'Association des Maires de France pour faire entendre la voix des maires et porter le plus haut possible les couleurs de nos communes.

Merci Jacques PELISSARD.

Je tiens également à saluer très chaleureusement ma collègue et amie, Jacqueline GOURAULT, Première vice-présidente de l'AMF dont chacun s'accorde à reconnaître le talent et à louer la détermination. Jacqueline GOURAULT est aussi une sénatrice particulièrement compétente, efficace et exemplaire.

Le Sénat, assemblée parlementaire à part entière - ce qui veut dire qu'aucun texte ne peut être considéré comme voté s'il n'a pas reçu l'appréciation du Sénat - est doté d'un bonus constitutionnel de représentant des collectivités locales. Je veux donc saisir enfin l'occasion de cette grande fête des maires pour tirer mon chapeau à toute l'armée des maires de France dont l'engagement au quotidien s'apparente à un véritable sacerdoce !

Merci à vous, chers amis maires, qui, ceints de votre écharpe tricolore, incarnez chaque jour la devise républicaine inscrite au fronton de nos mairies.

Mes chers amis, je voudrais, en conclusion de vos travaux, vous livrer mes réflexions et vous faire partager ma conception exigeante et ambitieuse de l'intercommunalité.

Afin de répondre à la question « comment faire de l'intercommunalité le levier de l'organisation et de l'aménagement du territoire », il m'apparaît dans un premier temps indispensable de dresser un rapide état des lieux de l'intercommunalité.

Où en sommes-nous ? Le premier constat s'impose. L'intercommunalité est aujourd'hui pleinement ancrée dans notre paysage institutionnel. En effet, près de 90 % des communes de France ont franchi le pas de l'intercommunalité.

Je rappelle que la France à elle toute seule a 36 600 communes. Autant sinon plus que l'ensemble des 15 pays de la Communauté européenne, mais c'est ainsi. Et ne vous avisez pas à supprimer une commune. Sinon, la réaction ne tarde pas à se faire sentir. Pourquoi ? Parce que chaque commune est un territoire auquel la population est attachée. Elle représente les racines, l'histoire, les traditions et, par conséquent, on ne veut pas que disparaisse son identité. C'est la raison pour laquelle on s'est engagé courageusement dans l'intercommunalité.

Je vais vous faire une confidence : je me réjouis que l'intercommunalité soit en progrès car l'union fait la force.

Le Sénat a largement contribué au succès de cette véritable révolution intercommunale. En effet, lors de l'examen de la loi Chevènement en 1999, M. CHEVENEMENT - je l'ai aperçu tout à l'heure - pourra le confirmer, le Sénat a tenu avec son accord à rééquilibrer le texte. A l'origine, il était davantage axé sur les zones urbaines et, par conséquent, on a voulu, bien sûr, mettre en évidence le monde rural. Il y a eu une discussion très franche.

Merci, Monsieur le Ministre, de l'avoir accepté. C'est cela, la démocratie.

Au final, le renforcement de l'intercommunalité constitue à mon sens un double motif de satisfaction pour notre pays.

Premier motif de satisfaction, la dynamique intercommunale corrige efficacement les effets de l'atomisation de notre territoire, je le rappellerai il y a un instant, entre 36 600 communes.

En l'espace de quelques années, l'intercommunalité a profondément transformé notre paysage institutionnel dans le respect indispensable de l'identité communale.

A cet égard, tous ceux qui affirmaient que l'essor de l'intercommunalité sonnerait le glas des communes se sont largement trompés.

Cellule de base de l'organisation décentralisée de notre République, pilier de notre démocratie locale et espace de citoyenneté au quotidien, la commune est et demeurera pour nos concitoyens un véritable port d'attache.

On a tenté dans le passé de faire des fusions un peu autoritaires. Cela n'a pas pris. Il y a eu, bien sûr, des mariages, qui ont rapidement entraîné des divorces. Et oui, on ne veut pas que notre identité disparaisse.

Second motif de satisfaction, l'intercommunalité est devenue au fil du temps un catalyseur de projets et un espace de solidarité.

L'intercommunalité est désormais une réalité concrète pour le quotidien de nos concitoyens. Les structures intercommunales exercent des compétences de proximité essentielles.

Un chiffre : 75 % des intercommunalités assument la responsabilité de la gestion des ordures ménagères.

Par ailleurs, l'intercommunalité permet de redessiner - j'allais dire redimensionner - la carte des services publics locaux. Elle constitue à cet égard un atout formidable pour garantir leur présence sur tout le territoire et notamment, et surtout, en milieu rural.

Enfin, les intercommunalités sont chargées de responsabilités structurantes. En ce sens, elles participent à l'effort d'équipement de nos collectivités en contribuant à un aménagement plus harmonieux du territoire et au travers, bien souvent, d'une péréquation financière.

Ce bilan, plutôt positif, ne doit pas nous empêcher d'effectuer un second constat, mais celui-ci moins élogieux. En effet, force est de reconnaître l'existence de quelques imperfections.

A cet égard, plusieurs voix s'élèvent pour stigmatiser la présence de nombreux doublons, l'insuffisance des économies réalisées, l'absence de projets communautaires ou encore l'incohérence de certains périmètres. Je le dis sans ambages : si je trouve les critiques formulées parfois excessives, elle ne sont pas toujours infondées.

Premièrement, je considère que l'intercommunalité doit permettre de réduire certaines dépenses de fonctionnement. Le fonctionnement au niveau de l'Etat, au niveau des régions, au niveau des départements et au niveau de l'Europe, ruine nos budgets. Il faut laisser une large part dans le produit de l'impôt versé par les contribuables car qu'il s'agisse de l'Europe, de la France, des régions, des départements et des communes, l'argent dont on a besoin d'où vient-il ? De la poche du contribuable. La seule difficulté, c'est de savoir qui va mettre la main dans la poche.

Supposons que M. de VILLEPIN accepte d'augmenter les impôts et puis de me dire : « Distribuez. », je n'aurais jamais assez d'argent. Pour cela, on me dira merci et moi, je vous accuserai d'augmenter l'impôt.

Merci.

Deuxièmement, je pense que l'intercommunalité ne peut se résumer pour nos concitoyens à une ligne de plus sur leur avis d'imposition et encore moins à un niveau supplémentaire d'administration locale. Troisièmement, j'estime que seule l'existence d'un véritable projet communautaire garantira le succès de l'intercommunalité.

Le diagnostic établi – je viens de le faire – dans un second temps se pose la question proprement dite de l'avenir de l'intercommunalité. Faute de faire de l'intercommunalité le levier de l'organisation et de l'aménagement du territoire, nous risquons à terme de la mettre en difficulté. Ce levier de l'organisation, ce levier de l'aménagement du territoire, c'est à mon sens un enjeu capital.

La concrétisation de cette ambition intercommunale passe par le suivi d'un chemin balisé en quatre étapes.

Première étape, poursuivre et intensifier l'effort de rationalisation des périmètres des intercommunalités.

Il s'agit d'une véritable priorité qui devrait accompagner l'achèvement de la carte intercommunale. Il y a parfois des périmètres qui ne sont pas bien appréhendés par les populations concernées.

Je me félicite du travail de rationalisation d'ores et déjà accompli dans le cadre des schémas d'orientation de l'intercommunalité. Je pense que ce soir, M. Brice HORTEFEUX, Ministre des collectivités locales, vous parlera de cette question extrêmement importante, des périmètres de l'intercommunalité que parfois l'on tend à imposer.

Je veux juste rappeler la nécessité de concilier cet effort indispensable avec le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales. Libre administration !

L'intercommunalité doit, en effet, clairement procéder d'une volonté conjointe des communes concernées.

Je considère que cette exigence ne constitue pas un frein à la dynamique intercommunale. Au contraire, elle garantit la définition et le partage d'un véritable projet de territoire, conçu et accepté par l'ensemble.

On ne peut pas s'unir durablement sans consentement mutuel clairement établi. Alors, je le dis une nouvelle fois, en matière d'intercommunalité non plus, nous n'acceptons pas les mariages forcés.

Je suis, par ailleurs, tout à fait favorable aux fusions d'intercommunalités. Je crois même utile d'encourager et de simplifier ces regroupements.

Deuxième étape, engager une réforme ambitieuse – et c'est là un point extrêmement important, un véritable serpent de mer – des finances et de la fiscalité locale.

La fiscalité locale aujourd'hui est obsolète. Je ne veux pas empiéter sur vos travaux de demain qui porteront sur ce sujet mais je rappelle, Monsieur le Ministre, que la taxe professionnelle avait à l'origine deux bases : la base salariale et l'investissement. On a supprimé, pour des raisons qui peuvent s'expliquer, la base salariale. On n'a pas compensé cette réduction à concurrence de son montant réel, ce qui a conduit les maires à augmenter leurs taux ; et maintenant nous avons une taxe professionnelle qui s'appuie essentiellement sur l'investissement, avec des taux élevés. Donc si demain, je veux moderniser mon outil de travail, et bien je vais être pénalisé.

J'ai aujourd'hui douze métiers à tisser. Chaque métier a coûté 1 000 francs. Douze métiers à tisser, cela fait 12 000 francs. C'est la base initiale d'achat que l'on prend. Je veux moderniser et acheter de nouveaux métiers mais je n'ai pas les moyens d'en acheter douze, j'en ai acheté six. Mais ces métiers coûtent 10 000 francs. La base d'investissement passe de 12 000 à 60 000 francs donc sans changer le taux, je me pénalise au point de vue de l'investissement en me modernisant. Il y a bien là quelque chose à revoir parce que cela freine la modernisation de notre outil industriel indispensable dans le cadre de la compétitivité actuelle. Cela, c'est un point important. Et beaucoup d'artisans, beaucoup de PME voudraient bien se moderniser mais ils sont freinés par cette disposition. Je tenais à le souligner.

Je rappellerai simplement que l'enjeu est ni plus ni moins de confier – je dis bien de « confier » – aux élus locaux des moyens financiers suffisants et adaptés à l'organisation décentralisée de la République.

Je suis personnellement très attaché au régime de la taxe professionnelle unique car ce mode de financement intégré permet de neutraliser certains égoïsmes fiscaux en favorisant un développement économique plus harmonieux et plus solidaire. Car les communes, c'est comme les gens : si j'interroge les communes, aucune n'est riche. La population, personne n'est riche, n'est-ce pas ? Mais dès qu'il y a un riche, il veut s'écarter du partage et, par conséquent, on va faire la communauté avec les communes pauvres. Et oui, c'est la réalité des choses, ça ! Je vous parle de la pratique que j'applique tous les jours.

Alors je le dis très clairement : le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée renforce – je dis bien renforce – l'urgence d'une remise à plat de l'ensemble de la fiscalité locale. Nous le disons à chaque congrès ; il faudra bien un jour qu'on s'y mette et qu'on le réalise. Vaste projet !

Troisième étape, confier de nouvelles responsabilités aux intercommunalités.

Ces transferts de compétences pouvaient notamment s'opérer entre collectivités territoriales par le jeu de l'appel à compétences défini, à l'initiative du Sénat, par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

Il s'agit tout simplement de faire vivre la subsidiarité comme mode de gestion locale adapté aux spécificités des territoires.

Dans cette perspective, je crois qu'en fonction des caractéristiques locales, les intercommunalités pourraient, à l'initiative de la région, assumer de nouvelles responsabilités en matière de développement économique. Chaque territoire a sa spécificité et il appelle des mesures particulières pour assurer son développement. On ne réagit pas dans la plaine comme on réagit dans la montagne. De même, les intercommunalités pourraient investir un peu plus encore le champ social aux côtés et en complément des départements. Et dans ce domaine, les départements font face à une charge extrêmement importante. Je le dis tout net : au niveau des départements, nous avons de plus en plus de mal à maîtriser nos budgets car une part importante est accaparée par le fonctionnement – qui inclut le social – et bien souvent pour ne pas augmenter l'imposition dans des proportions qui se trouvent plus fortes, on réduit bien sûr notre masse d'investissement, ce qui pénalise l'avenir. Et ce sont les jeunes qui, un jour, auront à supporter les conséquences de cette gestion qui tend à limiter l'investissement alors qu'il faut l'encourager.

Ces transferts de responsabilités entre collectivités territoriales n'excluent pas, bien sûr, que nous réfléchissions à une nouvelle phase de la décentralisation.

Je considère, en effet, que le processus de décentralisation n'est pas encore achevé.

Après une nécessaire période de digestion et d'évaluation des transferts réalisés en 2004, nous devons réfléchir ensemble, à terme, pour savoir s'il faut continuer ou non, bien sûr, la décentralisation.

Je pense qu'il faudra continuer mais c'est à chacun d'entre nous à s'exprimer sur ce sujet.

J'ajoute, à cet égard, que la décentralisation doit être du gagnant-gagnant, à condition, toutefois, qu'elle s'accompagne d'une véritable réforme de l'Etat ; car il va de soi qu'elle ne saurait à elle seule valoir réforme de l'Etat. Et là aussi, au niveau des collectivités territoriales et de l'Etat, évitons les doublons. On l'a vu en matière sociale, par exemple.

Les intercommunalités pourraient, par ailleurs, être davantage associées à la négociation des contrats de projet. En effet, cette participation contribuerait à asseoir leur mission « d'aménageur des territoires » à part entière aux côtés des départements et des régions.

Enfin, quatrième étape, consacrer l'intercommunalité dans notre architecture institutionnelle.

J'ai bien noté qu'une majorité d'entre vous reste pour l'heure opposée à l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. Je partage cet avis.

Attention, je ne pense pas pour autant qu'on puisse éternellement faire l'impasse sur l'évolution de leur mode de représentation. C'est trop tôt. Cela se posera. Il faut y réfléchir et voir comment.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de communauté de France,
Je veux vous renouveler ma foi en l'intercommunalité de projet. Je suis convaincu que l'intercommunalité constitue le levier de l'organisation et de l'aménagement du territoire de notre pays dont celui-ci a tant besoin.

Je veux également vous redire combien la France compte sur vous pour conforter le socle de notre démocratie et satisfaire l'immense besoin d'enracinement et de proximité qu'expriment nos concitoyens. C'est au niveau de la commune en particulier que l'on fait l'apprentissage de la démocratie.
C'est au niveau des communes qu'on apprend la tolérance.
C'est au niveau des communes – et des départements aussi – qu'on apprend à s'unir, à tirer ensemble dans le même sens pour atteindre l'objectif qu'ensemble on s'est fixé, apporter, comme disent les

jeunes, « un plus » aux populations qui nous ont fait confiance. Et là, il n'y a pas d'esprit partisan. Je ne connais pas un réseau d'adduction d'eau qui soit de droite, un autre qui soit de gauche, n'est-ce pas ? Il faut le faire. Il faut trouver les moyens financiers. Par conséquent, il faut voir ensemble, dès l'instant où on nous fait confiance pour la gestion, comment on peut faire, et faire au mieux possible.
Voilà.

Beaucoup de projets. Beaucoup de difficultés.

Alors je vais me tourner vers vous, Monsieur le Premier ministre, cher Dominique de VILLEPIN, nous comptons sur votre action déterminée et éclairée pour nous accompagner dans nos missions difficiles mais exaltantes et qui nous permettent, bien sûr, d'être proches de nos concitoyens, de les respecter, de les aimer et de travailler, bien sûr, avec désintéressement, à leur service.
Merci à tous.

**Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN,
Premier ministre**

**Monsieur le Président du Sénat, cher Christian,
Monsieur le ministre, Cher Brice,
Monsieur le Président, Cher Jacques,
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec beaucoup de plaisir que je viens cette année encore à votre rencontre. Je voudrais avant tout remercier le président Jacques PELISSARD pour son invitation, son attention et son travail à la tête de votre association, dont il défend avec conviction la place et le rôle. Vous avez mis, cher Jacques, votre exigence au service de combats essentiels pour les formidables élus de proximité que sont les maires, comme pour les Français. Je pense en particulier à la question de la fiscalité locale. Comme vous, j'attends avec impatience les réflexions engagées sur cette question. Je souhaite que les conclusions du rapport du Conseil économique et social puissent constituer la base d'un nouveau travail commun entre votre association et le gouvernement.

Je veux saluer également Christian PONCELET, qui me fait l'amitié d'être présent aujourd'hui et qui apporte toute sa sagesse et son expérience à nos débats.

Je veux vous dire tout de suite combien, à chacune de nos rencontres dans vos communes, en métropole ou en outre-mer ou à Mâtignon, vos messages sont pour moi essentiels. Vous êtes des témoins privilégiés des inquiétudes de nos compatriotes, de leurs colères, de leurs aspirations. Vous êtes les élus les plus respectés et les plus appréciés par les Français, car ils estiment que vous êtes ceux qui répondent le mieux à leurs attentes. Ils connaissent votre dévouement, l'esprit de sacrifice, la sincérité de votre engagement à leurs côtés. Vous n'êtes pas seulement un pilier indispensable de notre édifice républicain. Vous êtes, pour nous tous, un exemple à suivre.

Aujourd'hui il y a un défi qui nous rassemble : c'est celui de la cohésion de notre pays. Ce n'est pas une question abstraite, éloignée des réalités quotidiennes des Français, c'est une réalité à laquelle vous êtes confrontés chaque jour. Oui, la France continue de croire dans l'égalité et la fraternité. Et c'est pour cela qu'elle refuse les inégalités entre les revenus, les inégalités entre les territoires, le risque du communautarisme, la violence et la peur qui poussent au repli.

Vous êtes les garants de cet espoir. Même si les choses sont toujours plus difficiles, jamais vous n'avez baissé les bras. Jamais vous n'avez renoncé à défendre l'autorité et la règle républicaine partout et pour tous. Jamais vous n'avez renoncé à défendre une véritable ambition française pour l'avenir de chaque territoire. Aujourd'hui je veux vous proposer deux objectifs à poursuivre ensemble.

Le premier objectif, c'est d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie.

Si nous voulons que les Français aillent voter, si nous voulons renforcer leur confiance dans nos institutions, si nous voulons donner plus de légitimité à nos principes républicains, nous avons besoin de règles bien connues, justes et respectées.

Des règles bien connues, cela veut dire tenir les engagements qui ont été pris. Je ne vois pas de raison pour modifier la date des élections municipales. Elles ont été prévues en 2008. Elles devront se dérouler en 2008.

Des règles justes, cela veut dire des règles efficaces et en même temps respectueuses de nos principes républicains. Prenons l'exemple de la récidive. Il est normal qu'elle soit prise en compte dans les peines prononcées à l'encontre des délinquants. C'est ce que nous avons prévu dans la loi de décembre 2005. Faut-il pour autant, lorsqu'il s'agit de mineurs, supprimer l'excuse de minorité pour faire en sorte qu'un jeune de 16 ans puisse être traité pénalement comme un majeur ? Certainement pas. La solution que nous avons trouvée ensemble, avec Nicolas SARKOZY et Pascal CLEMENT, c'est que le juge n'a plus besoin aujourd'hui de

motiver la suppression de l'excuse de minorité en cas de récidive et d'acte violent. C'est une règle juste, qui prend en compte l'évolution de la société sans revenir sur les principes juridiques auxquels nous sommes attachés.

Nous avons aussi besoin de règles respectées. Ce qui mine aujourd'hui l'autorité de la loi et de nos institutions, ce qui insupporte nos compatriotes, c'est l'impunité. Pour lutter contre l'impunité, la priorité c'est de veiller à ce que les peines et les sanctions soient systématiquement appliquées. C'est pour cela que nous avons prévu la présentation immédiate des mineurs délinquants dans le projet de loi sur la prévention de la délinquance. C'est pour cela aussi que nous avons mis en place la diversification des peines.

Sur ce projet de loi, je voudrais répondre aux inquiétudes que certains d'entre vous ont exprimées. L'Etat ne se déchargera pas sur vous. Il ne vous demande pas de punir ou de réprimer à sa place. Ce que nous voulons, c'est vous permettre d'être mieux armés pour exercer un rôle que vous jouez déjà aujourd'hui, un rôle de médiation sociale. Parce que vous êtes les premiers interlocuteurs de nos concitoyens, des enseignants, des travailleurs sociaux et de tous ceux qui sont confrontés à la montée de la violence des mineurs. Parce que jamais notre pays n'a eu autant besoin d'écoute, de dialogue et de compréhension.

Mais je veux vous le redire avec force : le respect des règles, c'est et cela doit rester l'affaire de l'Etat.

La deuxième condition si nous voulons que les Français retrouvent confiance dans notre vie démocratique, c'est qu'ils s'y sentent mieux représentés.

Cela veut dire que l'élu local doit pouvoir bénéficier de meilleures conditions pour exercer sa mission.

Cela veut dire aussi faire plus de place aux femmes dans notre vie politique. Nous sommes sur la bonne voie.

Mais la parité ne doit pas être réservée aux têtes d'affiche de la politique. Elle doit s'enraciner à tous les étages de notre démocratie. C'est pourquoi je suis si attaché au projet de loi sur la parité défendu par le Président de la République. Quelle est la grande avancée que permettra ce texte ? C'est que désormais les exécutifs locaux des villes de plus de 3 500 habitants seront soumis à une obligation de parité. C'est une évolution majeure qui va changer en profondeur notre vie politique : les problèmes ne seront plus abordés de la même façon, les points de vue seront différents, les mentalités vont changer.

Ce changement de mentalités, c'est aussi ce dont nous avons besoin pour que les minorités visibles soient mieux représentées. Je l'ai dit, je ne crois pas à la discrimination positive. C'est peut-être un raccourci pour répondre à une attente dont nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est urgente. Mais c'est un chemin sans issue, en particulier dans un pays aussi attaché au mérite et à l'égalité. Alors poursuivons sans relâche la lutte contre les discriminations, sachons faire une place dans nos partis politiques à d'autres tempéraments, à d'autres histoires, à d'autres façons d'aborder la politique. Nous y gagnerons tous, et les Français au premier chef. C'est probablement un chemin plus long, plus exigeant. Mais le résultat, j'en suis convaincu, sera plus solide, durable et accepté par tous.

Faire en sorte que les Français se sentent mieux représentés, cela passe aussi par plus de transparence. Une vie politique moderne, c'est un grand débat collectif, ouvert, qui débouche sur des décisions claires, compréhensibles par tous et guidées par le seul intérêt général.

C'est pour cela que j'ai voulu que le dernier conseil interministériel sur l'Europe soit retransmis en direct. Je souhaite que cette expérience puisse être renouvelée.

C'est pour cela aussi que je tiens à ce que la règle prévue pour les parrainages lors des prochaines élections présidentielles reste la même. Elle prévoit que pour chaque candidat 500 signatures seront rendues publiques. Cela conduira chacun à prendre ses responsabilités et reflétera, comme à chaque élection présidentielle,

l'attention portée aux parrainages. Je ne vois pas de raison aujourd'hui, à quelques mois des échéances, de modifier les règles du jeu.

Enfin, pour réconcilier les Français avec notre vie démocratique, nous avons besoin de plus de simplicité et de lisibilité dans la pratique publique.

Plus de simplicité, cela veut dire par exemple des procédures d'enquête publiques plus rapides, moins nombreuses, pour permettre aux élus locaux d'avancer dans leurs projets. Il est indispensable que les règles de sécurité, de transparence et de droit soient garanties pour chaque décision. Mais cela ne doit pas conduire à un enchevêtrement des procédures qui ralentissent les décisions et les rendent incompréhensibles. Sept enquêtes publiques pour aménager une gare, comme me le disait le maire d'une grande ville, est-ce vraiment raisonnable ?

Une meilleure lisibilité de l'action publique, cela suppose que chacun puisse connaître les rôles, les compétences et le financement de chaque échelon d'autorité. Est-ce le cas aujourd'hui ? Franchement, je ne le crois pas. Nous avons avancé dans la décentralisation, qui était nécessaire, sans jamais nous demander si les choses étaient suffisamment claires pour nos concitoyens. Aujourd'hui seuls l'Etat et le maire sont considérés comme des instances de recours en cas de difficulté alors que les régions et les départements exercent des responsabilités importantes, notamment en matière d'aide sociale ou de formation professionnelle. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. C'est pourquoi il me paraîtrait sage de faire une pause dans le processus de décentralisation pour nous donner le temps de clarifier les responsabilités de chacun. Ce sera utile pour les collectivités locales et sera apprécié, j'en suis convaincu, de tous nos concitoyens.

Le deuxième objectif que nous devons nous fixer, c'est faire de la France un modèle d'égalité.

L'égalité que je défends, ce n'est pas une égalité figée, une égalité qui nivelle. Ce que je défends pour la France, c'est une égalité en mouvement, une égalité qui permet à chacun de réussir, une égalité fondée sur le mérite et l'effort. Je sais que dans votre travail, vous rencontrez chaque jour des jeunes pleins de talents et d'enthousiasme à qui on ne donne pas leur chance. Nous ne pouvons plus accepter de dilapider ainsi l'énergie et les ressources de notre pays.

Pour cela, la clé, c'est de proposer à chaque individu une aide et un accompagnement au plus près de ses besoins.

C'est ce que nous avons fait en matière de lutte contre le chômage. En modernisant le service public pour l'emploi, nous avons permis à chaque demandeur d'emploi de disposer d'un dossier unique et d'un conseiller personnel pour l'appuyer dans sa recherche.

C'est ce que nous faisons à l'école qui est la clé de la réussite pour tous. Je sais que vous avez soutenu la création des équipes de réussite éducative et que vous êtes particulièrement impliqués dans leur mise en place. Désormais, 8 000 élèves bénéficient de ce soutien personnalisé qui leur permet de reprendre plus tard leur scolarité normale.

Un accompagnement personnalisé, c'est aussi ce que nous proposons aux étudiants à travers la réforme en profondeur de notre système d'orientation. Nous avons trop longtemps cru que le même moule pouvait correspondre à tout le monde. Il est temps de renverser les choses, de partir des talents, des capacités et des motivations des jeunes, pour leur proposer le meilleur chemin vers un diplôme et un emploi.

C'est la même exigence qui doit nous guider si nous voulons combattre les inégalités entre les territoires. Là encore, faisons de la diversité française un atout au lieu de la considérer comme une faiblesse. Soyons attentifs aux besoins particuliers de chacun d'entre eux et regardons les difficultés en face. Les inégalités entre territoires, ce n'est pas seulement d'une région à l'autre ou d'un département à l'autre, c'est aussi dans une même ville, à un kilomètre de distance, des quartiers bien reliés et d'autres coupés

du centre-ville, des logements de qualité et d'autres qui sont encore insalubres, des écoles qui offrent un accès aux meilleures filières et d'autres qui cumulent les difficultés.

Défendre l'égalité entre les territoires, c'est d'abord permettre à chacun de bénéficier de services publics modernes et accessibles à tous. Ne nous y trompons pas. Nos services publics ne sont pas simplement un pilier de notre modèle social et de notre cohésion. C'est un atout pour l'attractivité de nos territoires. Avec la Charte des services publics en milieu rural, nous avons défendu une approche pragmatique qui nous permettra de préserver un maillage de services publics de qualité. Les « points visio public », les 1 100 relais postaux, les relais de service public sont de bonnes solutions pour concilier qualité de service, proximité et maîtrise des coûts.

L'égalité entre les territoires, c'est aussi l'accès aux nouvelles technologies. A la fin de l'année 2007, toutes les communes auront accès au réseau de téléphonie mobile de deuxième génération. 98 % des Français auront également accès dès la fin de cette année à l'Internet à haut débit. Je compte sur vous pour identifier les besoins, orienter l'offre de services et l'inscrire dans une vision à long terme du développement local.

L'égalité des territoires, c'est également un principe de solidarité. Le gouvernement a été particulièrement attentif à cette exigence tout au long des derniers mois.

Pour les quartiers en difficultés, nous avons créé 15 nouvelles zones franches urbaines. Nous avons également défini de nouveaux contrats urbains de cohésion sociale plus simples et plus opérationnels. Surtout, nous avons mis en œuvre, avec Jean-Louis BORLOO, un plan de rénovation urbaine ambitieux qui commence à porter ses fruits. L'atout principal de ce plan, c'est son ampleur et sa rapidité d'exécution. Car je sais que pour empêcher un quartier de se dégrader, il faut réagir très rapidement, apporter des changements concrets dans des délais très courts. C'est la condition pour éviter la ségrégation sociale et lutter contre le communautarisme. Oui, il faut des valeurs : la laïcité, la fraternité, le respect. Mais il faut aussi de la volonté et des résultats tangibles. Car l'un n'est rien sans l'autre. Je sais que les maires savent mieux que personne conjuguer les valeurs et l'action. Ils aiment la République et le terrain.

Pour renforcer la solidarité de l'Etat à l'égard des zones rurales, nous avons intégré 1 900 communes au nouveau zonage de revitalisation rurale qui en comprend maintenant 13 000. Par ailleurs, je souhaite la création de 40 000 places de crèches supplémentaires sur cinq ans décidée par le gouvernement bénéficie particulièrement aux zones rurales.

La solidarité doit aussi aider les territoires confrontés à des crises industrielles. Vous savez mieux que quiconque combien une délocalisation peut mettre à mal l'équilibre et la confiance de toute une région.

Pour vous aider à réagir, nous avons décidé que plus de 50 zones d'emplois confrontées à des restructurations industrielles bénéficieraient du mécanisme de crédit de taxe professionnelle.

Par ailleurs, 30 contrats de site sont en cours pour aider les bassins d'emploi frappés par un sinistre majeur.

Mais au-delà de ces mesures ponctuelles, je veux vous faire part d'une conviction : l'une des clés de l'avenir pour notre pays sera notre capacité à conserver une industrie forte en France. Je l'ai dit à Toulouse, aux sous-traitants d'Airbus qui rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés. De même qu'il nous faut défendre notre agriculture, nous ne devons pas renoncer à notre tradition industrielle pour nous tourner exclusivement vers les services, comme l'ont fait certains de nos partenaires européens. Cela suppose de mettre en œuvre une véritable stratégie industrielle, comme nous avons commencé à le faire sous l'impulsion du Président de la République. Cela exige de nouveaux financements, davantage d'innovation. Cela demande enfin de mieux nous protéger au niveau européen et de soutenir les secteurs en difficulté. J'ai fait la semaine dernière un certain nombre de propositions pour la filière aéronautique. Je ferai la même chose pour notre filière automobile dans quelques jours.

Faire vivre l'égalité enfin, c'est de montrer que chaque territoire à un avenir. Pour cela, nous devons être capables de rassembler nos forces. Vous nous avez montré la voie depuis plusieurs années à

travers les territoires de projet et les intercommunalités, qui regroupent aujourd'hui près de 90 % des communes de France.

Le rassemblement de nos forces, c'est ce que nous avons voulu mettre en place à travers les pôles de compétitivité : faire travailler ensemble les entreprises, les centres de recherche, les universités, les PME, les grands groupes, pour leur permettre de démultiplier leurs forces. La France veut sortir de la culture du cloisonnement et du chacun pour soi. Nous l'avons vu avec le succès qu'a rencontré l'appel à projet. Nous le voyons aujourd'hui avec l'effet d'entraînement suscité par les pôles de compétitivité dans chaque territoire et même au-delà de nos frontières. C'est une aspiration forte à laquelle l'Etat doit offrir un véritable cadre et les moyens de se concrétiser. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer aux pôles de compétitivité 1,8 milliards d'euros sur trois ans au lieu des 750 millions prévus initialement.

Cette dynamique, nous avons voulu l'étendre aux autres secteurs qui font notre force :

L'agriculture d'abord, qui reste l'un des piliers de notre identité et de notre puissance. Nous savons tous qu'elle est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis. Mais je veux vous dire ma conviction : nous avons les moyens de rester maîtres de notre avenir agricole. L'action déterminée de la France a permis de défendre les intérêts agricoles de l'Europe à l'OMC. Le plan de développement des biocarburants que nous avons encouragé depuis mai 2005 offre de nouveaux débouchés à nos agriculteurs. La loi d'orientation agricole de janvier 2006 fournit des outils originaux pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Nous devons aussi conjuguer nos efforts pour assurer le développement rural. Là aussi nous avons voulu fédérer les collectivités locales, les entreprises dans les pôles d'excellence rurale. Face à la qualité des dossiers reçus lors du deuxième

appel à projets, nous avons décidé de labelliser 200 pôles en décembre prochain au lieu des 125 initialement prévus.

Dans le domaine de la recherche aussi, la logique de rassemblement de nos forces va permettre à nos universités, à nos laboratoires, à nos grandes écoles de lutter à armes égales avec les meilleurs établissements internationaux. Je pense en particulier aux 13 réseaux thématiques de recherche avancée que nous avons lancés avec Gilles de ROBIEN et François GOULARD, et qui constitueront, chacun dans leur secteur, des hauts lieux scientifiques disposant d'une forte visibilité internationale et d'une véritable souplesse de gestion grâce à leur statut de fondation. Ces nouveaux pôles d'excellence vous concernent. Ils signifient l'arrivée des meilleurs chercheurs et des meilleurs étudiants dans notre pays. Ils signifient de nouvelles opportunités pour nos entreprises et nos salariés. A nous de faire en sorte de mettre toutes les chances de réussite de notre côté.

Mesdames et Messieurs les maires, chers amis,

En tant que maires de France, vous représentez l'une des traditions les plus anciennes de la représentation politique dans notre pays. Mais vous êtes aussi l'avenir de la politique. Parce que vous conjuguez l'exigence d'action et de résultats, un certain pragmatisme donc, et l'attachement à un certain nombre de valeurs qui doivent être défendues tous les jours, pied à pied. Vous portez une forme d'engagement qui incarne pour nos compatriotes l'honneur même de la politique : le service des autres, la proximité, l'écoute, la transparence, le courage. Autant d'idées simples, autant de vertus profondément humaines, autant de qualités que nous devons insuffler aujourd'hui à la vie politique de notre pays, si nous voulons qu'elle puisse retrouver la pleine confiance de tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Gilles de ROBIEN,
ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Mesdames, Messieurs et, si vous me permettez chers collègues,

Je vais vous donner mon point de vue ou l'état des lieux en ce qui concerne l'article 89, en ce qui concerne la carte scolaire et la sectorisation. Je vais peut-être aborder aussi la modernisation de l'école. Puis, on laissera un peu de temps, j'espère, aux questions-réponses. Cependant, je crois savoir que les ateliers vont se terminer plus tôt que prévu parce que le Premier ministre arrive.

Monsieur le Président, je vais d'abord parler de l'article 89. C'est un article qui nous prend, aux uns et aux autres, beaucoup de temps, beaucoup de salive, beaucoup d'interrogations voire de polémiques. Il est de nature à créer un certain malaise entre les communes, pour dire les choses ainsi. Cette situation ne peut effectivement pas durer.

Nous avons bien dû prendre des textes d'application d'une loi qui, je vous le rappelle, a quand même été votée deux fois par le Parlement, à l'initiative d'un sénateur éminent. Il faut donc faire avec. Nous sommes des républicains. Il n'empêche que, puisqu'un recours a été fait par la FCPE auprès du Conseil d'Etat le 2 février 2006, nous sommes actuellement en situation d'attente.

C'est une situation d'attente. Nous devrions obtenir l'arrêt du Conseil d'Etat avec ses conclusions au premier trimestre 2007. Nous aussi, nous sommes l'arme au pied devant une situation qui n'est pas satisfaisante, qui n'a pas été clarifiée et qui crée, je le dis encore, un certain malaise.

Dans cette attente, le ministère de l'Intérieur a organisé une table ronde avec les représentants de l'AMF et le Syndicat général de l'enseignement catholique qui a permis de signer un certain nombre de protocoles d'accord entre communes. Je ne peux qu'attendre la décision du Conseil d'Etat et voir comment vivent ces protocoles. Je n'ai donc pas d'annonce spectaculaire à faire dans ce domaine. Je pense que les choses vont se clarifier très rapidement.

Sur la carte scolaire, j'ai beaucoup apprécié, je dois vous le dire, l'esprit de la concertation qui a pu avoir lieu à partir du moment où le débat était posé. Il est posé. Les uns étaient ou sont pour la suppression. D'autres sont pour l'amélioration. D'autres pour l'assouplissement. Les points de vue sont tous respectables.

Je voudrais rappeler deux points pour commencer.

D'abord, la carte scolaire n'est pas simplement synonyme de problème. La carte scolaire jusqu'ici a relativement bien vécu même si les contournements en sont plus fréquents qu'on ne le souhaiterait. Ils sont surtout dus à la longueur du bras de certains et aux relations d'autres qui font que cette carte scolaire a été souvent mise à mal. Je voudrais dire qu'elle permet, néanmoins, de bien gérer, surtout en milieu rural, la répartition et l'accueil des élèves. D'une certaine façon, au cours de la concertation que j'ai pu mener en tout cas, tout le monde s'en félicite.

Ensuite, c'est là-dessus un principe sur lequel, personnellement, je ne dérogerai jamais, la carte scolaire est un facteur de mixité sociale. La mixité sociale est un principe républicain sur lequel nous ne devons pas déroger. Si l'on trouve un système encore meilleur, j'allais dire tant mieux. Pour l'instant, on ne l'a pas inventé. A l'objectif de mixité sociale, nous ne dérogerons pas. C'est clair.

Sur cette concertation, je voulais vous dire certains des avis que nous avons reçus et non pas le rapport que je vais maintenant rédiger à l'intention du Premier ministre et duquel je ne vous parlerai pas. Je vous donnerai en tout cas quelques indications, quelques directions qui sont celles de mes interlocuteurs nombreux et variés.

Tous, je dis bien tous, sont partisans d'une carte scolaire. Tous ! Les syndicats, les parents d'élèves, etc. Oui, c'est nécessaire, notamment pour cette mixité sociale. Là, des solutions ou des suggestions m'ont été faites, comme le redécoupage de la carte scolaire par bassin par exemple. Il faut encore déterminer le bassin. Comment redécouper la carte scolaire ? Certains m'ont indiqué qu'ils préféreraient plutôt la « portion de camembert », c'est-à-dire une partie du centre ville et une partie des quartiers périphériques. Tout cela se discute. D'autres m'ont proposé l'élargissement des zones, pour qu'il y ait plusieurs établissements à l'intérieur d'une carte scolaire revisitée, de façon à ce qu'il y ait des choix plus larges possibles dans la recherche de filières de formation. Plusieurs m'ont suggéré de donner plus d'autonomie aux établissements eux-mêmes. On m'a suggéré aussi de revoir périodiquement la sectorisation.

Tous, ou la plupart, m'ont dit qu'il fallait s'attaquer entre guillemets, pacifiquement, à ce que l'on appelle les collèges ghettos. Certains de mes interlocuteurs n'ont pas hésité à dire que, lorsqu'un collègue est vraiment ghettoïsé, et définitivement ghettoïsé, il ne faut pas hésiter le cas échéant à changer d'établissement, à supprimer ledit collège. C'est, je crois, une solution tout à fait extrême. Je connais des collèges dont on disait qu'ils étaient définitivement ghettoïsés et que l'on a complètement revalorisés à la fois par le cadre, par la nouvelle construction, quelquefois par le changement d'emplacement dans le quartier en question et, en même temps évidemment, par l'offre éducative de meilleure qualité et avec des moyens supplémentaires. Je pense notamment aux moyens que nous donnons les collèges en mission réussie avec le supplément d'offre éducative, d'études accompagnées, les professeurs référents, les infirmières, le volet santé, etc.

Il est très rare, mais cela peut arriver à cause d'une urbanisation des années 60, qu'un collège puisse être définitivement ghettoïsé. En tout cas, certains n'ont pas exclu la destruction, d'autres prônant la restructuration.

Rendre les lycées attractifs, c'est un point qui est souvent revenu dans nos discussions. Il faut que les lycées, et notamment les lycées dans des secteurs où l'environnement social est vraiment défavorisé, où le retard scolaire est vraiment caractérisé, mais où il y a des possibilités de réussite, évidemment comme ailleurs, voire supérieures à ailleurs, il faut rendre ces lycées plus attractifs et permettre aux élèves d'y accéder plus facilement.

C'est sous cet angle qualitatif que l'on peut aussi répondre positivement aux contournements de la carte scolaire que certains essaient d'obtenir.

Voilà, en quelques mots, les conclusions que j'ai tirées de cette consultation. Je voulais encore une fois vraiment remercier l'AMF qui s'est engagée dans cette concertation avec un esprit tout à fait positif des uns et des autres. En tout cas, maintenant je vais essayer de faire au mieux une synthèse pour le Premier ministre et il fera ou il m'indiquera quels sont ses choix.

Je voudrais vous parler, si vous le voulez bien, de l'avenir de l'école communale.

L'un des succès de l'école communale, c'est une bonne répartition, un bon équilibre entre les compétences des communes et les compétences de l'Education nationale. Bien sûr, il y a encore des choses à améliorer. Bien sûr, il y a des ajustements à faire. Cependant, franchement, ou alors vous me direz le contraire, les relations entre l'Education nationale et tout son système déconcentré sont bonnes, voire très bonnes et souvent excellentes, avec les communes. Vous savez, par exemple, que dans les ajustements à faire, nous avons une grève administrative qui traîne dans certaines écoles. Tout cela va rentrer dans la norme très rapidement.

Nous sommes en train d'avancer dans trois directions. La première direction, ce sont les possibilités de regroupements intercommunaux dans le cadre de la charte sur l'organisation de l'offre de service public. Le regroupement intercommunal, vous le savez mieux que quiconque, apporte souvent des solutions profitables, et profitables à tout le monde. Aux élus qui peuvent investir de façon efficace. Un euro dépensé dans l'éducation est un euro qui compte. Surtout aux parents et aux élèves qui vont bénéficier d'équipements modernes.

Vous savez que, le 12 juin dernier, j'ai signé une convention. C'est la première convention cadre départementale. C'était dans le Cantal. Ce n'est pas neutre que ce soit dans ce département, extrêmement rural. Les problèmes s'y posent en termes de déplacements, en termes de démographie scolaire. Aujourd'hui, les conditions sont vraiment réunies pour nous permettre d'avancer ensemble sur ce dossier.

Je voudrais vous confirmer mon action sur deux grands principes. D'abord, évidemment, le principe de concertation optimum parce que vous êtes celles et ceux qui pouvez nous apporter le meilleur éclairage possible du terrain. Je voulais vous dire que les autorités académiques vont engager durant le premier trimestre 2006-2007, en liaison avec les préfets de départements ruraux ou comportant des zones rurales, une concertation approfondie avec les exécutifs locaux pour la mise en œuvre de chartes, des chartes que ce dialogue avec les élus doit permettre de renforcer.

Le deuxième grand principe auquel nous devons veiller, c'est de faire en sorte que toute modification se fasse toujours avec un seul objectif : la qualité du service public. Je vous donne mon point de vue. On a beaucoup parlé, pendant même des décennies, dans le système éducatif, du quantitatif. On a beaucoup parlé des moyens. On a beaucoup parlé des postes, en caricaturant à peine, comme seule réponse aux problèmes éducatifs, aux retards scolaires ou aux rattrapages. Je crois qu'il n'y a pas que les problèmes de postes, d'effectifs et de moyens. La meilleure répartition des moyens, le fait de revisiter les programmes, par exemple la réforme actuelle que j'ai engagée et qui doit aboutir d'ici à la fin l'année, la réforme des IUFM, sont autant d'éléments qualitatifs qui vont apporter une amélioration considérable de notre système éducatif dont on dit bien trop souvent du mal, que l'on entend souvent médiatiquement être considéré comme la cause de tous nos maux et dont on ne souligne pas assez que, sans lui, notre société certainement serait infiniment plus difficile qu'elle n'apparaît aujourd'hui.

La deuxième voie de la modernisation de l'école communale, c'est son statut juridique. Vous savez que cela consiste à explorer la possibilité de donner aux écoles le statut d'établissement public. Le 18 octobre dernier, j'avais d'ailleurs entendu le Comité directeur de l'AMF sur cette question. J'ai été très sollicité. J'ai reçu de la part

d'élus et d'intercommunalités des demandes d'organiser l'élaboration du décret prévu à l'article 86 de la loi sur les libertés et responsabilités locales. Un cycle de concertation va débiter. Un projet de décret sera ensuite soumis au CSE, Conseil Supérieur de l'Education, puis au Conseil d'Etat, avant les premières expérimentations, lesquelles pourraient débiter à la rentrée scolaire 2007.

Je voulais vous dire que vous êtes tous, vraiment, les bienvenus dans ce dispositif de modernisation éventuelle. Vous pouvez vous lancer là-dedans. Il y a déjà trois départements – le Tam, la Meuse et le Cher – il y a déjà six intercommunalités, regroupant 85 écoles, qui m'ont adressé des délibérations de leur Conseil d'intercommunalité pour me demander de publier le décret qui permet, justement, d'expérimenter les EPEP.

Troisième voie de modernisation de l'école qui doit vous interpeller, vous intéresser me semble-t-il, c'est tout ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication. Il y a là un champ qui s'ouvre pour moderniser notre système éducatif, pour aider les enseignants, pour faire mieux participer les parents, pour interpeller aussi les élèves. Je pense aux espaces numériques de travail.

200 expérimentations sont montées dans la France entière. Je pense à une généralisation à la rentrée 2007, y compris à l'école primaire. C'est très attendu. Dans ces expérimentations, nous avons l'aide de la Caisse des dépôts et consignations. A travers les espaces numériques de travail, on ouvre à l'ensemble de la communauté éducative un espace de dialogue, de connaissance, de transparence où les parents peuvent connaître le carnet de notes de leur enfant, où les parents peuvent connaître l'agenda de leur enfant, où les parents peuvent dialoguer avec les enseignants, les enseignants avec les parents, où les élèves évidemment voient que tout le monde s'intéresse à eux. Il peut y avoir une forme directe ou indirecte de soutien scolaire. Les espaces numériques de travail sont un outil dont on doit vraiment s'emparer dans un esprit d'excellent partenariat. Je sais que les communes, en tout cas celles à qui cela a été proposé à titre expérimental, s'en emparent avec bonheur. C'est pour cela que nous pensons à une généralisation très rapidement c'est-à-dire à la rentrée 2007.

L'expérimentation avec la Caisse des dépôts et consignations s'appelle : mon enfant à l'école primaire. Celles et ceux qui connaissent cette expérimentation savent tout le bien et l'aspect qualitatif que cela apporte à notre mission de service public.

Voilà, Monsieur le Président, pour ne pas être trop long mais je sais que je suis trop bref compte tenu de l'ensemble des questions que vous vous posez, les informations que je voulais vous donner.

Bien sûr, je reste à votre disposition

**Intervention de Monsieur Léon BERTRAND,
ministre délégué au Tourisme**

**Monsieur le Président des Communes Touristiques
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers amis,**

Je suis heureux de vous retrouver pour ce 89ème Congrès des Maires de France, pour intervenir sur un sujet qui me tient à cœur : celui de la promotion touristique.

Les spécialistes du développement touristique que vous êtes n'ignorent pas en effet que la promotion constitue l'une des principales missions de mon ministère au regard de la LOLF et absorbe plus de 40 % des crédits budgétaires du Tourisme. Cette promotion est en effet devenue indispensable dans un contexte de concurrence de plus en plus difficile.

Les chiffres sont éloquentes : 15 pays assuraient une promotion touristique en 1950. Ils sont 149 aujourd'hui, auxquels il convient de rajouter 230 régions et plusieurs centaines de villes. L'offre a littéralement explosé. Deux questions se posent donc simultanément pour assurer une plus grande visibilité de nos territoires sur les marchés étrangers et vos ateliers de ce matin les ont parfaitement cernées :

- Comment déterminer la pertinence d'un territoire sur le plan marketing et commercial ?
- Quels outils sont aujourd'hui les mieux adaptés pour présenter l'offre touristique ?

On ne peut, bien sûr, apporter une réponse unique et unilatérale à ces questions complexes qui dépendent très largement du niveau de notoriété de chaque territoire. Il importe néanmoins, de situer clairement les enjeux qui sous-tendent des choix cruciaux en termes d'investissement matériel, financier et humain.

Premier constat : le marché touristique mondial s'élargit avec l'arrivée de nouveaux bassins émetteurs. D'ici 2020, les experts de l'Organisation mondiale du Tourisme estiment en effet que nous passerons de 700 millions à plus de 1,5 milliard de touristes. Si les marchés matures comme l'Europe et les Etats-Unis progressent peu, les marchés émergents d'Asie et du Pacifique connaissent en revanche une croissance fulgurante, de près de 10 % par an.

Deuxième constat : les nouvelles technologies ont un impact grandissant : en 2003, 14 % des réservations d'hôtels ont été effectuées via internet. En 2006, ce taux devrait atteindre 24 %. L'e-tourisme représente ainsi plus de 46 % des achats en ligne et la marge de progression, avec la segmentation croissante du marché et l'arrivée du « package dynamique » qui permet aux internautes de construire des produits « à la carte ».

Face à ces évolutions du marché mondial, un impératif s'impose : celui de réussir à différencier son offre, à montrer sa singularité pour convaincre des consommateurs indécis et surinformés. La France possède un avantage unique par rapport à ses concurrents : l'extrême variété de son offre, de ses paysages de ses terroirs, en un mot, de ses identités régionales. Mais cet atout peut aisément se transformer en faiblesse lorsqu'il s'agit de communiquer, par exemple, sur des marchés lointains. La notoriété de nos territoires est très inégale et la complexité de notre offre constitue à l'évidence un frein pour des touristes peu familiarisés avec la subtilité de nos découpages administratifs. Pour un australien, Bordeaux est plus évocateur que l'Aquitaine...

Beaucoup d'acteurs institutionnels ont pris conscience de ces réalités et s'organisent pour assurer une promotion à une échelle qui correspond davantage aux « territoires mentaux » de nos visiteurs.

Les Pyrénées, les deux Savoies, les deux Normandies ont ainsi décidé d'unir leurs efforts et de mutualiser leurs moyens. Cette complexité à atteindre une masse critique pour gagner en visibilité est aussi la raison d'être d'une structure comme Maison de la France qui fête cette année 20 ans d'existence.

Les exemples étrangers les montrent aisément : seule l'union autour d'une entité unique permet de gagner des parts de marché. L'Italie avait décidé, en 1993, de confier à chaque région le soin d'assurer sa propre promotion à l'étranger. Résultat, après avoir connu en 2004 sa pire saison touristique depuis 10 ans, nos voisins transalpins font machine arrière en réclamant le retour d'un ministère ad hoc et la création d'une agence nationale de tourisme capable d'harmoniser et de promouvoir l'offre italienne.

Il ne s'agit pas pour autant de réfuter l'utilité d'une promotion particulière à l'échelle de chaque territoire. Celle-ci est utile, voire indispensable pour les clientèles de proximité. Mais la médiation d'un outil puissant comme Maison de la France qui entretient un réseau de 34 bureaux à travers le monde est sans doute irremplaçable pour la conquête simultanée de clientèles lointaines.

Par ailleurs, les nouveaux outils, en particulier internet, permettent aujourd'hui un ciblage plus fin, qui laisse à chaque territoire son identité originale. C'est ainsi que Maison de la France a signé un certain nombre de conventions événementielles pour développer notre offre de courts séjours : Année Cézanne, Lille 3000, Coupe du monde de Rugby en 2007, Brest 2008, Val d'Isère 2009... Cette bataille de l'internet est désormais un horizon obligatoire pour toutes les destinations dignes de ce nom.

Comme nous nous y étions engagés lors des Comités Interministériels du Tourisme, nous avons créé une véritable plateforme du tourisme français, qui intègre information, promotion et réservation. La 4ème et ultime version de franceguide.com a été ouverte en juin 2006. Elle reçoit 2,5 millions de visites mensuelles. Ce lancement s'accompagne d'un plan de promotion ambitieux et de communication par Internet sur les marchés. Il faut savoir, par exemple, que sur le marché américain, 50 % des actions de promotion se font sur le net.

Les premiers résultats de ces actions sont encourageants : Si nous enregistrons une hausse modérée de la fréquentation étrangère avec 76 millions d'arrivées de touristes en 2005, nous constatons, pour la deuxième année consécutive, une augmentation des recettes : + 1,6 % en 2004 et + 3,5 % en 2005, soit 34 milliards d'euros, en phase avec notre objectif de 40 milliards d'euros en 2010.

Le tourisme représente en France une manne financière exceptionnelle, dont nos concitoyens n'ont pas toujours tout à fait conscience, mais qui offre une alternative de développement à de nombreux territoires qui ne disposent pas d'un maillage industriel suffisant ou d'une économie rurale performante. Il nous faut donc poursuivre et renforcer sans cesse nos actions de promotion de la destination France à l'étranger en nous donnant réellement les moyens de nos ambitions. Nous sommes sur la bonne voie puisque nos crédits de promotion sont passés de 50 à 60 millions d'euros. En 2007, le budget de Maison de la France sera ainsi augmenté de 17 %.

Les communes, les départements et les régions participent très largement à cet effort. Rappelons néanmoins que notre principal concurrent, l'Espagne, a consacré 152 millions d'euros à sa promotion en 2005, avec 32 millions pour la seule campagne publicitaire « Souriez, vous êtes en Espagne ».

Plus que jamais, l'Etat, les communes et l'ensemble des acteurs du tourisme français doivent unir leurs efforts autour d'actions communes pour ne pas disperser nos moyens et participer ensemble au rayonnement touristique de notre pays.

Je vous remercie.

**Intervention de Madame Catherine VAUTRIN,
ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité**

**Mesdames et messieurs les Maires,
Bonjour à tous.**

Je voudrais commencer, en quelques mots, par une réaction sur tout ce qui concerne cet accompagnement social et notamment tout ce que l'on peut faire en matière de lutte contre l'exclusion puisque c'est ce que j'entendais au moment où je vous retrouvais.

Il est bien clair que, aujourd'hui, le rôle des élus est indispensable. Il est indispensable parce que l'Etat est là pour mettre en place des politiques mais le bras armé de l'Etat au quotidien, ce sont les associations, ce sont les élus qui, dans leurs villes, appliquent... appliquent quoi ? Les constructions de centres d'hébergement et de réinsertion sociale accompagnent les populations qui sont en très grande fragilité, qu'il s'agisse des femmes, qu'il s'agisse des gens sans logement. On sait tous que les causes sont nombreuses.

Sur le sujet, ce que nous avons fait en matière d'exclusion a été d'abord de revenir au départ sur un problème de places et d'accueil. Ensuite, une fois que l'on a eu, j'oserais dire l'approche quantitative, j'ai été particulièrement impliquée, avec les associations, sur l'aspect qualitatif. Ce que j'ai entendu dans la bouche de M. Olivier BERTHE il y a un instant sur l'insertion, je le partage. C'est-à-dire que, quelque part, à travers l'hébergement ou à travers l'accompagnement pour un repas, ce que nous cherchons à faire, c'est à créer du lien et à essayer de démarrer le début d'une approche d'insertion.

En d'autres termes, nous travaillons avec des publics qui sont très hétérogènes, il faut en être bien conscient. Qu'y a-t-il de commun entre une jeune fille enceinte de dix-huit ans et un monsieur de 60 ans qui est dans la rue depuis vingt ans ? Ce sont deux situations complètement différentes et deux personnes totalement différentes. Elles ont un point commun : elles sont à la rue, elles n'ont pas de quoi se loger. Quelquefois, elles n'ont pas fait le nécessaire pour bénéficier de leurs droits.

Tout le travail à mener est de les accompagner dans leur tentative d'en sortir, avec les mots qui sont les leurs, avec les moyens qui sont les leurs. Il faut être clair, cela ne se fait pas du jour au lendemain. C'est long. C'est de l'humain. La précarité, on ne s'y résout pas. On la combat. Pour autant, les chemins sont souvent très tortueux et cela demande beaucoup de temps.

J'en arrive, rapidement, à la notion de cohésion sociale. Très concrètement, le ministère auquel j'appartiens, derrière M. Jean-Louis BORLOO depuis 2003, est très impliqué sur cette notion de cohésion. Le constat est parti de celui que nous avons fait. Vous savez, vous avez tous entendu parler du plan de cohésion sociale. Dans le plan de cohésion sociale, nous disions que, depuis quinze ans, le fossé se creuse inexorablement entre les parents dont les enfants ont un avenir et ceux dont les enfants n'ont pour tout avenir que la rage au ventre, qui s'exprime quelquefois par la violence.

C'est malheureusement une situation qui existe, à laquelle on ne peut pas, là encore, se résoudre et pour laquelle on a décidé de mettre des moyens qui sont des moyens nouveaux, qui aient un effet de levier capable de faire changer les choses.

On a commencé par la rénovation urbaine. Beaucoup de maires connaissent aujourd'hui la rénovation urbaine. Nous en sommes aujourd'hui à pratiquement 400 projets, 31 milliards d'euros de travaux aussi bien en métropole que dans les DOM, pour refaire ces fameux quartiers qui ont été construits dans les conditions que nous savons, avec les difficultés que l'on connaît aujourd'hui.

Pour autant, nous sommes parfaitement conscients qu'en ne s'attaquant qu'à la rénovation urbaine, on ne répond pas aux problèmes que vivent les habitants des quartiers. Le sujet, ce n'est pas simplement de les déménager. Si ce n'était que cela, j'oserais

dire que ce serait finalement assez simple même s'il y a des enjeux fonciers sur lesquels on reviendra sûrement.

C'est pour cela que nous avons mis en place ce que l'on appelle le plan de cohésion sociale avec trois volets : l'accompagnement vers l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Tout à l'heure, on parlait de mixité sociale. C'est vrai que l'article 55 est un moyen de « faire » de la mixité sociale. Mais on se rend compte que, au-delà du respect de l'article 55, il faut aller plus loin. Ce que l'on a voulu faire quand on a mis de la TVA à 5,5 % dans les zones urbaines sensibles pour l'accession très sociale à la propriété, c'est amener dans ces zones des gens qui ont un profil différent.

Je passe mes semaines dans les quartiers. On voit bien que dans certains quartiers de certaines villes de France, les populations ont comme points communs d'être toutes d'origine étrangère, d'être toutes dans une situation de très grand éloignement face à l'emploi. On ne connaît que cela dans le quartier. Il est donc très difficile d'avoir d'autres repères, d'autres modèles.

De la même manière, quand on parle d'égalité des chances, on sait qu'il y a dans notre pays des jeunes qui ont raté le rendez-vous de l'école, qui n'ont pas eu la structuration qu'ils auraient pu avoir dans leur famille, qui ne s'est pas faite pour des raisons que je n'ai pas à juger mais le constat est qu'ils ont quinze ans, qu'ils n'ont pas les repères, qu'ils n'ont pas les acquis fondamentaux. Et la question est : que fait-on ?

Le « que fait-on ? » passe aujourd'hui par des palettes de solutions. Les associations font du travail. Les équipes de réussite éducative autour des jeunes permettent de les accompagner. Des programmes comme « défense deuxième chance » leur permettent de redémarrer, de retravailler sur ces acquis de base, tout comme le service civil que l'on vient de lancer, qui est un autre moyen de permettre à des jeunes qui ne savent pas finalement très bien où ils en sont, de s'engager dans une association, de montrer leur intérêt, montrer leur implication, montrer leur volonté travailler.

Je fais partie de celles et ceux qui croient à la jeunesse de France, qui pensent que, dès lors que l'on accompagne les jeunes ils peuvent se réaliser, ils peuvent faire des choses. Il faut simplement réussir à les accompagner, à les amener là où ils sont pour, ensuite, les amener vers l'emploi.

La cohésion sociale, ce sont tous ces programmes. Cela veut dire que, derrière, cela se traduit pour les élus par la fin des contrats de ville au 31 décembre prochain et une nouvelle génération qui sera celle des contrats urbains de cohésion. C'est une contractualisation de 400 millions d'euros par an entre l'Etat et les villes pour accompagner des projets.

Ce que nous avons souhaité faire, ce sont les parlementaires qui nous ont amené à cela, et notamment je pense au rapport du sénateur M. ANDRE sur les contrats de ville, qui mettait en avant le fait que les associations avaient besoin d'un interlocuteur facilement identifiable. En d'autres termes, éviter de faire dix dossiers pour avoir une action subventionnée.

D'où la notion d'un contrat signé entre le maire et le représentant de proximité de l'Etat qui est le préfet de l'égalité des chances quand il y en a un, le sous-préfet de façon plus générale.

Deuxième élément, les associations, dont la mission est de travailler au plus près des habitants. Ce n'est pas de passer la moitié de l'année à courir après les subventions. L'intérêt est de s'installer dans la durée, de leur permettre de signer un contrat sur une durée de trois ans. Cela leur permet peut-être de passer les six premiers mois de la première année à chercher des sous mais une fois que c'est fait, c'est fait et pour trois ans.

Le troisième élément est d'évaluer. La politique de la ville a beaucoup été critiquée sur ses résultats parce qu'elle n'était pas assez mesurée

et que l'on ne pouvait pas suffisamment montrer à quoi concrètement elle servait, quels étaient les résultats.

Ce que l'on va faire, c'est évaluer le fait que l'action ait bien eu lieu, mais surtout évaluer les résultats avec des indicateurs que nous allons fixer au moment où nous allons mettre en place ce contrat.

Donc quelque part, une volonté de proximité.

L'orfèvre du contrat, c'est l' élu de proximité. C'est lui qui connaît l'association au pied de l'immeuble qui fait le maillage du quartier, que forcément on ne connaît pas, vu de la délégation interministérielle à la ville et que l'on ne connaît peut-être même

pas encore à la préfecture. Et pourtant, c'est cette association qui a besoin, au quotidien, d'être accompagnée.

Là-dessus, il y a eu beaucoup de discussions en ce qui concerne des budgets en matière de politique de la ville. Je ne voudrais pas entrer dans ces querelles de chiffres. Je voudrais simplement dire que passer de 130 millions par an à 400 millions par an, cela donne une pérennisation certaine et c'est ce que nous cherchons à faire. En effet, accompagner les habitants des quartiers, c'est quelque part l'humain dans l'urbain. C'est cela notre définition de la cohésion sociale.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Christian JACOB,
ministre de la Fonction publique**

**Mesdames et Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mes chers collègues,**

89ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France

Allocution de Christian JACOB, ministre de la Fonction publique

Je veux tout d'abord vous dire que je suis ravi que nous puissions avoir cette discussion, et de pouvoir m'adresser à vous, chers collègues, puisque j'ai le plaisir également d'être maire.

Sur ces questions, tout d'abord, vous avez raison de souligner que la gestation était un peu plus longue que prévu. Elle a dépassé largement le stade des neuf mois mais nous en sommes désormais à la période postnatale. Les textes sont passés devant les assemblées. Nous travaillons sur les décrets, avec un point particulier pour les décrets d'application : nous avons eu la volonté de les élaborer dans le cadre de discussions, ce qui ne s'était jamais fait au moment de l'accord du 25 janvier dernier. Je vous rappelle que le 25 janvier, pour la première fois, nous avons signé un accord sur le pouvoir d'achat avec les partenaires sociaux. Il y a huit ans que cela n'était pas arrivé : gouvernement de gauche comme gouvernement de droite - le débat n'est pas là - nous n'étions jamais arrivés à un accord sur le pouvoir d'achat ; or nous avons signé en janvier cet accord sur deux des trois volets proposés : le volet statutaire et le volet social. Et pas plus tard qu'hier, nous avons également bouclé l'accord sur le volet Formation avec les partenaires sociaux, ce qui veut dire que les liens du dialogue social sont renoués.

Deuxième élément : nous avons fait ce travail en relation étroite et permanente avec Brice HORTEFEUX, son cabinet et la Direction des collectivités territoriales de son côté, la Direction générale de l'administration de la fonction publique de mon côté. Tout cela a été fait de concert à chacune des rencontres avec les partenaires sociaux ; nous l'avons fait ensemble. Et, ce qui n'avait pas été fait auparavant, à la demande de Brice HORTEFEUX et en accord avec lui, nous avons souhaité recueillir non seulement l'avis mais associer en amont les représentants des collectivités, que ce soient les maires, les départements ou les régions, qui siègent au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Bien entendu, la négociation salariale relève du ministre de la Fonction publique, mais cela s'est fait à chaque fois, sur le volet statutaire comme sur le volet social, en disant : « Voilà ce que nous proposons ». Alors, après, on peut être d'accord ou non, mais nous avons souhaité qu'il y ait ce lien.

Très concrètement, il y a une vingtaine de mesures dans cet accord du 25 janvier, que je ne détaillerai pas, mais le point important sur le volet statutaire a été de restructurer la catégorie C, de façon à permettre qu'il n'y ait plus un agent aujourd'hui qui puisse dire au bout de dix ou quinze ans dans la fonction publique : « Je suis au taquet. Je n'ai plus aucune perspective de déroulement de carrière ».

Nous connaissons tous cette situation dans nos mairies, d'agents qui, au bout de quinze ans, sont en haut de la grille et à qui nous ne savons que proposer, après avoir tiré toutes les ficelles de la NBI. Nous avons essayé de faire le maximum, mais nous n'avons plus de solutions.

Et pour modifier cela, d'une part nous avons fait évoluer les grilles indiciaires en réévaluant en pied de grille. Concrètement, en pied de grille, cela va jusqu'à 18 euros supplémentaires par mois mais, en haut de grille, cela peut aller jusqu'à 100 euros supplémentaires par mois. C'est donc tout à fait concret pour les agents qui sont concernés dans ce cadre-là.

En catégorie B, pour résumer, c'est jusqu'à 72 euros de plus par mois en pied de grille et pour les gens qui étaient au taquet, (c'est-à-dire qui depuis cinq ans étaient au dernier grade, dernier échelon), ils ont la possibilité d'avoir d'une prime, au mois de décembre, de 400 euros.

Pour les catégories A cette prime peut atteindre 700 euros. Nous avons également effectué des modifications en pied de grille en catégorie A. Nous avons donc la volonté de faire bouger les choses et de valoriser les agents qui légitimement méritaient de l'être.

Autre point important, c'était une volonté très forte du Premier ministre et du Président de la République d'adopter une approche moins académique des concours. Il ne s'agit pas de remettre en cause le concours, mais simplement, de dire que dans un certain nombre de cas, il y a des agents qui ont 40-45 ans - peu importe l'âge -, il ont une situation familiale, une activité professionnelle qui fait qu'ils sont moins en situation de passer les concours. Quand on a 45 ans, trois enfants, on se dit : « Si je me présente au concours, je vais me faire 'taper' par les 'sortis d'écoles' », ce qui est le cas. C'est pour cela que le Président de la République et le Premier ministre avaient souhaité que nous ayons une approche moins académique.

C'est la raison pour laquelle nous mettons en place la reconnaissance de l'expérience professionnelle qui va permettre de valider une partie de cette expérience pour laisser à ces agents la possibilité de continuer à progresser dans leur carrière.

Cela, concrètement, c'est dans la loi et l'accord Formation qui vient d'être signé... précisément, hier, à 14 h 30, avec trois organisations syndicales – j'aurais souhaité que ce soit plus large, cela a été signé avec la CFDT, la CFTC et la CGC.

Je vous rappelle qu'il n'y avait pas eu d'accord signé sur la formation depuis 10 ans. Sur le pouvoir d'achat, c'est depuis huit ans qu'il n'y avait pas eu d'accord. Donc les choses évoluent.

Point important également : les possibilités de promotion.

En promotion interne, on double, en fait, les possibilités de passage de catégorie C en catégorie B, et de catégorie B en catégorie A. cela aussi va permettre de faire marcher l'ascenseur social.

Je vous rappelle que quand un agent passe de catégorie C en catégorie B, cela représente pour lui à peu près en moyenne 160 euros de plus par mois. Quand il passe de B en A, c'est 190 euros de plus par mois.

C'est là aussi très concret, pour les agents concernés, bien entendu, c'est-à-dire 15 à 20 % des agents, pas plus. Ceci étant, il s'agit souvent d'agents qui sont reconnus dans leurs compétences et pour qui il est souhaitable de faire marcher l'ascenseur social.

A souligner aussi : la suppression des quotas.

C'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec Brice HORTEFEUX et ses équipes : faire en sorte que celui qui paie décide.

Aujourd'hui, nous sommes dans une logique qui s'impose à nous – y compris à moi en tant que maire : quand on veut nommer un chef de garage de plus ou, peu importe, un autre agent, on s'adresse au centre de gestion qui répond : « Désolé mais je n'ai pas le poste ». Nous sommes tous dans cette situation.

Ce que nous avons voulu faire dans ces projets de loi, c'est supprimer cette logique des quotas – mesure en place aujourd'hui dans la fonction publique d'Etat et qui marche bien puisque les agents sont satisfaits. C'est 10 % de promotion supplémentaires et c'est surtout beaucoup plus de souplesse qui nous sont données, à nous, dans les collectivités.

Au-delà, il y a également des avancées importantes sur les seuils. Brice HORTEFEUX vous en dira peut-être un mot.

Et dernier point sur lequel je souhaitais qu'on avance, c'est sur la mobilité. Là aussi, n'oublions pas les enjeux de fond : dans les dix

ans qui viennent, il y aura 40 % de départs à la retraite. Cela veut donc dire – quel que soit le taux de remplacement de ces départs – que le problème de l'attractivité dans la fonction publique va se poser très clairement et qu'il faut que la fonction publique soit attractive, motivante et que nous soyons capables d'offrir des perspectives de carrière intéressantes aux agents qui y viendront.

Or, aujourd'hui, la difficulté, c'est que sur les postes d'exécutants, les premiers salaires correspondent à des niveaux de rémunération légèrement supérieurs au privé. En revanche, pour le personnel d'encadrement, ils se situent largement en dessous. Nous n'offrons donc pas en tant qu'employeur public des perspectives de carrière suffisamment intéressantes à nos agents. C'est de notre responsabilité et nous avons à travailler là-dessus. C'est ce que nous avons essayé de faire, en favorisant la mobilité entre les trois fonctions publiques, la territoriale, l'hospitalière et la fonction publique d'Etat.

Je prends souvent un exemple. Je suis maire de Provins, ville sous-préfecture. J'ai dans ma mairie deux ou trois agents comptables. A la sous-préfecture de Provins, il y a un agent comptable. Je suis président, en tant que maire, du conseil d'administration de l'hôpital. Là aussi, j'ai quelques agents comptables.

Or l'agent comptable qui est dans ma mairie, celui qui est à la sous-préfecture, celui qui est à l'hôpital, ce sont trois personnes qui font le même travail. Il n'empêche que ces agents ont été recrutés par des concours différents, qu'ils ont des régimes indiciaires différents, des régimes indemnitaires différents et des déroulements de carrière différents.

Donc ce que nous mettons en place, c'est la possibilité de pouvoir passer d'une fonction publique à une autre et d'offrir des

perspectives de carrière à ces agents et c'est comme cela qu'on fera bouger les choses et qu'on rendra notre fonction publique à la fois plus attractive, plus performante et qu'on offrira de belles possibilités de déroulement de carrière.

Il faut défendre la fonction publique. Je suis un homme qui vient du privé, je suis un paysan, fier de l'être, ancien syndicaliste agricole, je disais en boutade... Il y a quelques semaines de cela, j'étais devant des fonctionnaires et je leur disais : « Vous savez, mon rêve... lorsque j'étais président du Centre national des jeunes agriculteurs, j'avais fait faire un autocollant vert – vous le voyez encore sur les C15 à l'arrière des voitures de paysans – il y avait écrit dessus 'je suis fier d'être paysan' Je voudrais voir des autocollants « je suis fier d'être fonctionnaire ».

Il y a un certain nombre de domaines où la fonction publique est une source de fierté parce qu'elle apporte une qualité de service. Il y a un dévouement chez nos agents qui n'existe pas nécessairement dans le privé. Arrêtons de battre notre coulpe et montrons aussi que nous pouvons servir d'exemple dans un certain nombre de domaines.

C'est ce que nous essayons de faire avec Brice HORTEFEUX. Je pense que nous avons fait du bon travail ensemble et nous allons continuer. Je suis à votre écoute. Et j'ai déjà parlé trop longtemps. Merci.

**Intervention de Monsieur Brice HORTEFEUX,
ministre délégué aux Collectivités territoriales**

**Mesdames et Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mes chers collègues,**

Dans le cadre du numéro de duettistes, Christian JACOB a déjà dit beaucoup de choses.

Concernant l'autocollant, cher Christian, sur la fonction publique, je ne suis pas sûr qu'il existe des autocollants « Je suis fier d'être dans la fonction publique » mais, à l'évidence, les sondages montrent qu'on a envie d'être dans la fonction publique. Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais il y a une envie.

Ce qui a été dit est tout à fait juste.

Je rappellerai simplement le contexte. C'est vrai que ce projet de loi de réforme de la fonction publique territoriale, on en parlait – Françoise DESCAMP-CROSNIER a raison – mais on ne le voyait pas venir. Pourquoi ?

En réalité, il y avait deux raisons.

Une première raison, c'est que le ministre de la Fonction publique – pas Christian JACOB mais ses prédécesseurs – étaient à juste titre, d'ailleurs, interrogatifs : toucher à une fonction publique risque de déstabiliser les autres ; laisser la fonction publique territoriale aller un peu plus vite, un peu plus loin et un peu plus rapidement et avec quelques avancées, cela risque d'avoir un effet domino sur la fonction publique d'Etat et sur la fonction publique hospitalière.

Je le dis aussi à chaque fois, dans le cadre de notre numéro de duettistes, je suis très reconnaissant à Christian d'avoir laissé tenter l'expérience de la réforme de cette fonction publique territoriale.

Deuxième réflexion, j'espère que cela a été dit mais si cela n'a pas été le cas, cela me donne l'occasion de le préciser : ce projet qui est en cours de discussion, qui sera achevé avant la fin de l'année, d'ailleurs – il viendra probablement en deuxième lecture les 20-21 décembre, cela veut dire que cela sera effectivement réglé avant la fin de l'année – ce projet n'est pas la propriété de qui que ce soit parce que c'est un projet – nous l'avons voulu avec Christian JACOB – qui s'est inspiré d'énormément de travaux, de contributions, d'initiatives, de synthèses. J'imagine que Bernard DEROSIER en a dit un mot puisque cela a été élaboré aussi avec l'expérience du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Nous nous sommes appuyés sur des rapports de parlementaires, notamment sur celui de Jean-Jacques HYEST. On s'est appuyé sur le rapport d'un administrateur territorial, Bernard DREYFUS... nous avons sollicité les uns et les autres. Et nous avons rajouté ce qui nous semblait le plus utile.

Troisième élément : cela s'est discuté dans un climat très consensuel. J'espère que vous l'avez souligné parce que vous étiez un des éléments importants qui a permis que ce soit effectivement consensuel.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le projet est passé devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale où il a été adopté à plus des deux tiers, c'est-à-dire que l'ensemble du collège employeurs, c'est-à-dire vous, plus les représentants des départements, plus les représentants des régions, l'ont approuvé à l'unanimité. Et du côté des organisations syndicales, il y a eu une majorité d'organisations syndicales qui l'a approuvé. Pas toutes pour des raisons, d'ailleurs, multiples qui n'étaient pas totalement liées au statut de la fonction publique territoriale. Il y avait des remarques qui portaient sur les conditions de rémunération et autres. C'était d'autres sujets. Mais l'examen devant Conseil supérieur s'est déroulé d'une manière très consensuelle.

Il a été discuté ensuite au Sénat, toujours de manière très consensuelle. Nous avons voulu avec Christian JACOB que cela soit fait dans cet esprit. Cela veut dire très concrètement qu'au Sénat, par exemple, nous avons adopté – je ne sais plus, je donne

les chiffres de mémoire – 18 amendements provenant du groupe UMP, 16 amendements du groupe socialiste, 6 amendements du groupe UDF, et même un amendement du groupe communiste qui était sympathique – ils n'ont pas voté le texte peut-être pour d'autres critères mais, enfin, ils ont apporté une proposition qui n'était pas inintéressante. Et là aussi, la discussion s'est déroulée dans de bonnes conditions et cela a été voté avec la seule opposition d'un groupe.

Quant à l'Assemblée nationale, cela s'est passé dans les mêmes conditions.

Pour autant, a-t-on tout résolu ? Bien évidemment, non et je le reconnais.

Parce que, d'abord, il n'a pas été possible de satisfaire tout le monde. Il y avait ceux qui étaient favorables à un établissement public national pour les centres de gestion, et ceux qui y étaient violemment opposés. Croyez-moi, cela transcendait tous les clivages partisans et toutes les groupes politiques, et cela a donné lieu à des débats qui étaient assez animés. Mais je pense qu'il y a des avancées qui sont importantes.

Des avancées importantes, d'ailleurs, pour qui ? Parce que c'est cela la question.

En réalité, elles ne le sont pas – en tout cas pas essentiellement – pour les grandes collectivités. Et dans les grandes collectivités, j'inclus Provins, ville plus de 20 000 habitants.

Les départements, les régions, les grandes villes n'ont pas de vrais problèmes de recrutement. On arrive assez facilement à trouver un système pour motiver, attirer, offrir des perspectives de carrière. C'est globalement plus facile.

En revanche, pour la petite collectivité de 200 à 9 000 habitants – c'est un éventail assez large, qui recouvre environ 30 000 communes – pour celle-ci c'est beaucoup plus difficile.

Pourquoi, quand je suis arrivé au ministère des Collectivités territoriales, ai-je demandé au Premier ministre et à Christian JACOB s'ils étaient d'accord pour qu'on ressorte ce projet de réforme de fonction publique territoriale ? Parce que tout simplement je voyais qu'on allait dans le mur. Et le mur, il était effectivement très proche puisque, d'ici à 2012, 38 % des agents de la fonction publique territoriale partiront à la retraite et je précise que la moitié des cadres A sont dans ce cas.

Donc si on ne faisait rien, la première fonction publique – pardon, Christian, tu ne me contrediras, je l'espère, pas ; ce serait bien la première fois, ce serait désagréable que l'on commence aujourd'hui...

M. JACOB.- Dans ce cas !

M. HORTEFEUX.- Et sur ce sujet !

La première fonction publique de proximité, c'est la fonction publique territoriale. C'est celle-ci que l'opinion publique connaît. C'est celle-ci que l'opinion publique côtoie. C'est celle-ci que l'on va voir pour les actes quotidiens d'état civil et autres. Et donc il fallait que l'on réagisse le plus rapidement possible.

Alors, on le fait... Je ne vais pas récapituler.

Le premier élément, naturellement c'est le recrutement. Je sais que cela a été un des éléments de discussion. C'est vrai qu'on a introduit la reconnaissance de l'expérience professionnelle, la validation des acquis de l'expérience et qu'on a aussi un peu assoupli le régime du concours en donnant en réalité, concrètement, plus d'espace aux concours sur titre.

Voilà. Tout cela, c'est pour que ce soit plus rapide, plus simple, plus efficace.

En même temps – je ne sais pas s'il y a des représentants des organisations syndicales ici – pour les organisations syndicales, c'est vrai que c'était une mutation qui n'était pas facile. Il fallait naturellement à la fois en discuter, faire œuvre de pédagogie et expliquer pourquoi ce n'était pas une remise en cause de tout le système.

Et donc, pour montrer que l'objectif c'était, certes, de faciliter la situation de l'employeur mais qu'en même temps c'était d'améliorer

la situation du fonctionnaire territorial nous sommes allés un peu plus loin, et même nettement plus loin, en matière de formation initiale.

Et c'est plus important, là aussi, que dans le reste de la fonction publique, qu'elle soit d'Etat ou hospitalière, parce que comme vous le savez, dans la fonction publique territoriale, un petit 80 % – c'est quand même l'immense majorité – sont des agents en catégorie C. Donc les messages aussi doivent être clairs, avec un peu plus de formation et un peu plus de perspectives.

Et je confirme d'un mot que ce qu'a dit Christian JACOB, c'est que tout ceci est passé à une condition, c'est qu'on fasse avancer simultanément la partie législative et la partie réglementaire. Et cela, c'était un engagement que nous avons pris tous les deux devant le Conseil supérieur de la fonction publique.

Et la suppression des quotas ? C'est, je le pense, une très grande avancée en matière de perspectives de carrière pour vos collaborateurs. Mais c'est vrai que c'est une responsabilité supplémentaire pour vous. Le député-maire de Bastia, qui a été ministre de la Fonction publique, me disait – et c'était beaucoup d'honnêteté de sa part – que parfois c'était assez commode, quand on voyait un collaborateur... et puis voilà.

A côté de cette responsabilité qui est très nettement identifiée et qui peut poser effectivement quelques interrogations, je pense que c'est quand même une avancée considérable et c'est surtout le respect de l'engagement pris. On avait dit qu'on ferait les deux en même temps et on fait les deux en même temps.

Je voudrais simplement terminer par deux points. On a rajouté deux éléments qui me semblent essentiels. C'est d'abord la facilité et la possibilité, plus exactement, pour les communes de moins de 1 000 habitants de pouvoir recruter des secrétaires de mairie qui soient des contractuel(le)s.

Je le dis d'autant plus... il y a des bizarreries politiques : je vous raconte juste cette anecdote. C'est une idée qui venait du Groupe socialiste du Sénat et qui a été condamnée par le Groupe socialiste de l'Assemblée nationale et que j'ai donc reprise. Ce n'est pas toujours très clair. Il y a toujours des mystères mais, peu importe, je

pense que c'était une bonne idée. Et je suis dans une région où on est confronté dans certains cas à ce genre de difficulté, je pense que c'est bien s'il n'y a pas de possibilité de recruter des fonctionnaires titulaires, que l'on puisse ouvrir et recruter un contractuel sur ces postes de secrétaires de mairie de moins de 1 000 habitants.

Le deuxième élément qui me semble assez utile, c'est la régulation des départs. Cela aussi, avec Christian, nous en avons parlé quelquefois, nous en avons parlé devant le CSFPT, ce n'était pas quelque chose qui venait de la haute technocratie. Mais j'avais été interpellé à plusieurs reprises dans les assemblées départementales de maires, à commencer, d'ailleurs, par mon département, où on me disait : « On en a assez de ces collaborateurs qui bénéficient de la formation, et qui au-delà des délais légaux passent naturellement dans la collectivité d'à côté puisqu'elle est dans une strate supérieure et qu'il y a donc tous les avantages qui y tiennent ».

Et cela, je l'ai entendu une fois. Je l'ai entendu deux fois... Ce n'est pas la peine de nous le répéter quinze fois ; nous avons compris le message.

Et c'est pour cela que nous avons réinjecté dans le dispositif l'obligation pour la collectivité qui accueille ainsi un agent dans un certain délai – il faut, bien sûr, que les délais soient raisonnables – l'obligation de rembourser tout ou partie soit de la formation soit du salaire. C'est à la fois responsabilisant pour les collectivités et pas pénalisant pour les agents. Mais nous avons vraiment des cas très précis, des exemples très précis dans lesquels il y avait ce mouvement qui s'opérait. C'est pour cela que nous avons pris cette initiative.

Tout ceci pour dire qu'on ne se reverra certainement pas cette année.

Je vous dis donc dès maintenant un bon Noël, mais ce sera avec une fonction publique territoriale qui aura été rénovée, qui aura été modernisée, qui aura été assouplie et dont vous pourrez bénéficier dès janvier.